

Décision

Générale

colonial

Décision n° 843 décision n° 843 du 5 septembre 1951

n° 843

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 septembre 1951

Numéro JO

n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro

1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Houmed est engagé en qualité d'interprète auxiliaire 6e échelon, pour compter du 6 septembre 1951, en remplacement de M. Ahmed Bourhan, suspendu de ses fonctions. L'intéressé est mis à la disposition du Commandant du Cercle de Tadjoura pour servir au poste administratif d'Obock.